

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION DES PERSONNELS (DAFOP)

MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

BIR n° 35 du 2 juillet 2018
Réf : DAFOP du 25 juin 2018

Références : Circulaire n° 2018-068 du 18 JUIN 2018

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI), des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national. Le nouveau dispositif de formation s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

1 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du CAPPEI.

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation et ont obtenu le CAPPEI. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé. Dans le cadre du calendrier arrêté par le recteur d'académie, l'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où le candidat en fait la demande.

A la date de parution de cet appel à candidatures, aucun candidat ayant présenté le CAPPEI après avoir bénéficié de la formation de 300 heures, n'a connaissance de ses résultats. Ces candidats pourront accéder au module de formation d'initiative nationale complémentaires à compter de l'année scolaire 2019-2020.

2 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue.

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies.
- des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Par ailleurs, des modules de formation d'initiative nationale sont spécifiquement ouverts aux conseillers principaux d'éducation.

. Ils sont l'occasion de réunir des personnels d'enseignement et d'éducation du premier et du second degré. Ils permettent aussi d'associer au niveau de l'organisation et de l'animation des compétences diverses et complémentaires : universitaires, médecins, associations, corps d'inspection, centres ressources...

Vous trouverez, en annexe, la liste des modules d'initiative nationale validés par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du Ministère pour le plan 2018-2019, **organisés dans l'académie de Lyon et auxquels vous pouvez postuler.**

Les candidatures doivent être transmises :

- aux directions académiques **avant le mercredi 5 septembre pour les personnels du premier degré.**
- à la DAFOP par mél **avant le mercredi 12 septembre 2018 pour les personnels du second degré**, sous couvert du chef d'établissement qui veillera à ce qu'elles soient conformes au public prévu.

En accord avec les services départementaux, les candidatures des professeurs des écoles exerçant en collège et lycées (SEGPA ou ULIS) seront également transmises directement à la DAFOP, sous couvert du chef d'établissement. L'organisation du service d'enseignement pendant les périodes de stage sera, comme pour les autres professeurs, définie au sein de l'établissement.

L'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE - Université Lyon 1) et l'académie de Lyon organiseront cette année scolaire sept modules nationaux sur des thèmes en liens avec les priorités nationales et académiques. Les modalités (calendriers et contenus) sont précisées au BO N° 25 du 21 juin 2018 (Circulaire n° 2018-068 du 18 juin 2018).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la délégation académique à la formation des personnels **04 72 80 66 70 – dafop@ac-lyon.fr.**

**Modules de formation d'initiative nationale
pour la scolarisation des élèves handicapés
Année 2018-2019**

Modules organisés dans l'Académie de Lyon

Pour une présentation complète, voir le bulletin officiel
BO n° 25 du 21 juin 2018 (circulaire n° 2018-068 du 18- 06 - 2018)

Intitulés et publics concernés	Thème	Code	Lieu
<p>Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), dans les établissements scolaires du premier et du second degré.</p> <p><i>Public : enseignants spécialisés ou non, du premier ou du second degré, scolarisant actuellement un ou des élèves présentant un trouble du spectre autistique.</i></p> <p align="center"><i>Lundi 11 mars 2019 (13h30) au vendredi 15 mars 2019 (12h00)</i></p>	<p align="center">Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du spectre autistique</p>	<p align="center">18NDGS 6066</p>	<p align="center">Lyon</p>
<p>Education inclusive : prise en compte des besoins des élèves (cycle 2 et 3).</p> <p><i>Public : Enseignants en cycle 2 ou 3 des écoles élémentaires et collèges.</i></p> <p align="center"><i>Lundi 08 avril 2019 (13h30) au vendredi 12 avril 2019 (12h00)</i></p>	<p align="center">Ecole inclusive</p>	<p align="center">18NDGS 6068</p>	<p align="center">Lyon</p>
<p>Education inclusive : prise en compte des besoins des élèves (cycle 4).</p> <p><i>Public : Enseignants de collège et lycée, professeur des écoles exerçant en collège (ULIS et Segpa), PLP exerçant en SEGPA</i></p> <p align="center"><i>Lundi 13 mai 2019 (13h30) au vendredi 17 mai 2019 (12h00)</i></p>	<p align="center">Ecole inclusive</p>	<p align="center">18NDGS 6069</p>	<p align="center">Lyon</p>
<p>Participer au repérage et à l'accompagnement des troubles spécifiques du langage et des apprentissages à l'école.</p> <p><i>Public : Enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Enseignants spécialisés ou non des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences.</i></p> <p align="center"><i>Lundi 18 mars 2019 (13h30) au vendredi 22 mars 2019 (12h00)</i></p>	<p align="center">Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du langage, des apprentissages</p>	<p align="center">18NDGS 6071</p>	<p align="center">Lyon</p>

<p>Modalité de scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales.</p> <p><i>Public : Enseignants des premiers et second degrés, CPE, confrontés à la scolarisation des élèves présentant des difficultés comportementales.</i></p> <p><i>Lundi 04 mars 2019 (13h30) au vendredi 08 mars 2019 (12h00)</i></p>	<p>Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement</p>	<p>18NDGS 6072</p>	<p>Lyon</p>
--	--	-------------------------------	--------------------

<p>Le conseiller principal d'éducation, « personne ressource » du collège inclusif.</p> <p><i>Public : Conseillers principaux d'éducation au collège</i></p> <p><i>Lundi 1^{er} avril 2019 (13h30) au vendredi 5 avril 2019 (12h00)</i></p>	<p>Education inclusive</p>	<p>18NDGS 6074</p>	<p>Lyon</p>
--	-----------------------------------	-------------------------------	--------------------

<p>Les outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers</p> <p><i>Public : Enseignants des premiers et second degrés titulaires du Capa-SH, 2CA-SH ou CAPPEI.</i></p> <p><i>Lundi 25 mars 2019 (13h30) au vendredi 29 mars 2019 (12h00)</i></p>	<p>Outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers</p>	<p>18NDGS 6079</p>	<p>Lyon</p>
--	--	-------------------------------	--------------------

